

**DELIBERATION (2024-30)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'animation suite à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-quatre le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 3 octobre 2024

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représenté : MM. Sébastien GARREAU (pouvoir à Alain LAGRU).

Absents excusés : MM. Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Michel MARTINIANI.

Absents : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : MME Marie-Aimée GUILMAN.

Monsieur le Maire expose :

- vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

- qu'il est nécessaire, pour assurer le fonctionnement et le maintien des services scolaires et périscolaires, de prévoir la création d'un poste non permanent pour assurer des missions complémentaires, à savoir :

* encadrement des enfants aux services scolaires et périscolaires,

Ainsi, en raison de ces tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 19 octobre 2024 :

- un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 11/35^{ème},

- de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité pour les besoins des services scolaires et périscolaires afin d'assurer des missions complémentaires, compte tenu de l'augmentation de l'effectif scolaire.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 8 votants, décide :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint d'animation aux conditions ci-dessus énoncées, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité, afin d'effectuer les missions complémentaires d'encadrement des enfants aux services scolaires et périscolaires.

- d'inscrire la dépense correspondante au budget,

et charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 octobre 2024

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 8 octobre 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.